

Demande de composteurs



Le compostage comme solution pour valoriser ses biodéchets

Les collectivités territoriales en charge de la compétence collecte et traitement des déchets sont dans l'obligation de fournir une solution de tri à la source des biodéchets à leurs administrés.

Sur le territoire du Val d'Europe, c'est à Val d'Europe Agglomération que revient cette obligation. Le traitement des déchets a quant à lui été délégué au Smitom du Nord Seine-et-Marne.

À ce jour, la solution proposée afin de trier ses biodéchets à la source est le compostage individuel et collectif. Solution inscrite au Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et élaboré en lien avec le SMITOM du Nord Seine-et-Marne.

<https://www.smitom-nord77.fr/reduire-mes-dechets/au-jardin/le-compostage-2/> 

ALLER PLUS LOIN

- > Collecte sélective
- > Encombrants



